



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 46

Votants : 59 (dont 13 procurations)

N° 12

OBJET :

**FACTURATION DE
L'OCCUPATION DES
LOCAUX DE LA
CROIX SAINT
MARTIN
PAR LES SERVICES
ASSAINISSEMENT
ET DECHETS
MENAGERS**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 12 décembre 2022

Publiée ou notifiée
le : 12 décembre 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY (à partir de la délibération n°45), Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET (à partir de la délibération n°16), Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Henri SARRE, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avant donné procuration :

Mme et M. Marilyn MORGAND à Joseph KUCHNA, Jean-Sébastien LALOY à Claude MALHURET (jusqu'à la délibération n°44) Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX-BOUILLON (jusqu'à la délibération n°15), Benjamin BAFOIL à Marie-José MORIER, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MIZOULE MORIER, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Mme Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Corinne IBARRA, Christiane LEPRAT à Sylvie DUBREUIL.

Absents excusés :

Mme et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Sébastien BAUD, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Marie CHATELAIS, Alexandre GIRAUD, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Alexis BOUTRY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14, M57 et M4,

Considérant que les dégâts causés par la grêle en juin 2022 rendent les locaux du Centre Technique d'Assainissement (CTA) situé 10 rue de Romainville à CUSSET inutilisables,

Considérant la nécessité de trouver provisoirement de nouveaux locaux pour les services Assainissement et Déchets Ménagers qui occupaient le bâtiment du CTA dans l'attente de leur réhabilitation,

Considérant que la disponibilité des locaux situés 26 à 34 avenue de la Croix Saint Martin – Lot 5B à VICHY a permis le relogement d'une partie du service Assainissement à compter du 1^{er} septembre 2022,

Considérant que la disponibilité des locaux situés 26 à 34 avenue de la Croix Saint Martin – Lot 2B à VICHY a permis le relogement d'une partie du service Déchets Ménagers à compter du 1^{er} septembre 2022,

Considérant que la location de ces locaux constituait une recette annuelle pour le budget annexe Immobiliers d'Entreprises de 21 190 € HT,

Considérant que, de ce fait, l'occupation de ces locaux destinés à la location engendre une perte de recette pour le budget annexe Immobiliers d'Entreprises,

Considérant la nécessité de prévoir la facturation de l'occupation de ces locaux par le budget annexe Immobiliers d'Entreprises au Budget Principal pour la partie occupée par le service Déchets Ménagers et au budget annexe Assainissement pour la partie occupée par le service Assainissement,

Propose au Conseil Communautaire :

- De procéder à la facturation de l'occupation des locaux précités par le budget annexe Immobiliers d'Entreprises au budget annexe Assainissement à hauteur de 13 730 € HT par an à compter de l'exercice 2022 et jusqu'au terme de leur occupation,
- De procéder à la facturation de l'occupation des locaux précités par le budget annexe Immobiliers d'Entreprises au budget Principal à hauteur de 7 460 € HT par an à compter de l'exercice 2022 et jusqu'au terme de leur occupation, et
- De définir que ces refacturations interviendront en fin d'année N et que le montant annuel sera proratisé en fonction du nombre de jours occupés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 8 décembre 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,


Signé numériquement par
FRÉDÉRIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002
433998903, CN=Certinomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : lundi 12 décembre 2022
07:49:36

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 12 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2022 - FACTURATION DE L'OCCUPATION DES LOCAUX DE LA CROIX
SAINT MARTIN PAR LES SERVICES ASSAINISSEMENT ET DECHETS
MENAGERS

.....
Date de décision: 08/12/2022

Date de réception de l'accusé 12/12/2022

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 08DEC2022_12

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20221208-08DEC2022_12-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 12.pdf (99_DE-003-200071363-20221208-08DEC2022_12-DE-1-
1_1.pdf)